

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 9 mars 2021

Présents : HUSTACHE Christiane, TRUCHET Sébastien, SOL Sébastien, GEMIN Clément, CHARPIN Frédéric, MICHEL Stéphanie, ARLAUD Laetitia, DAVID Éric, DURAZ Sébastien, HUSTACHE Maurice, ARLAUD Marielle.

Absents : Néant.

- Décide de voter les taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour 2021, à l'unanimité :
 - Taux de foncier bâti 2021 : 37.91 %
 - Taux de foncier non bâti 2021 : 129,10 %

- Subventions 2021 :

Le Conseil Municipal décide d'accorder les sommes suivantes :

- Club des Sports des Aiguilles d'Arves = 23 000.00 € (à l'unanimité)
- Arvan Tennis Club = 1 500.00 € (à l'unanimité)
- Club de l'Avenir des Arves = 500.00 € (à l'unanimité)
- Régul'Matous = 50.00 € (à l'unanimité)
- Maurienne Judo = 500.00 € (à l'unanimité)
- Val d'Entr'Aigues = 100.00 € (à l'unanimité)
- CAM Rugby = 50.00 € (1 abstention - 1 contre - 9 pour)
- Vivre et agir en Maurienne (10 contre - 1 pour)
- Divers = 2 000.00 € (à l'unanimité)

- Décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'AMRF (Association des Maires Ruraux de France) pour l'année 2021. Cette adhésion s'élève à 95.00 €.

- Décide, à l'unanimité, d'adhérer à l'ANEM (Association Nationale des Elus de la Montagne) pour l'année 2021. Cette adhésion s'élève à 384.73 €.

- Approuve, à l'unanimité, le devis de l'atelier du patrimoine pour les reliures de deux registres et une réfection de registre d'Etat civil pour un montant total de 612.20 € TTC.

- Décide de fixer les indemnités du policier municipal comme suit :
Indemnité spéciale mensuelle de fonction des agents, des chefs de service et des directeurs de police municipale : proposé 5% : 8 contre - 3 pour. Aucune autre prime ne sera attribuée, à l'unanimité.

- Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture statutaire. Le Conseil Municipal décide de mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour le compte de la commune de St Jean d'Arves, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL. Dit que 5 agents CNRACL sont employés par la commune au 31 décembre 2020. Cet effectif conditionnera le rattachement de la commune à l'une des tranches du marché public qui sera lancé par le CDG73. Charge Madame le Maire de transmettre au Centre de Gestion l'ensemble des pièces nécessaires à la formalisation de ce mandat

- Protection Sociale complémentaire – Mandatement du centre de Gestion de la Savoie afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. Le Conseil Municipal décide de s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ». Mandate le CDG73 afin de mener pour le compte de la commune de St Jean d'Arves la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ». Prend acte que l'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de Gestion de la Savoie après nouvelle délibération.

- Décide de verser la somme de 20 000.00 € comme premier acompte pour le budget primitif 2021 du cinéma.
- Approuve la convention de mise à disposition et d'utilisation du logiciel de gestion des points d'eau incendie entre le SDIS de la Savoie et la commune de St Jean d'Arves.

Questions diverses :

- Demande de Madame Courtois : avis favorable pour la circulation d'une épicerie ambulante sur la commune de St Jean d'Arves.
- Demande de Madame Nathalie Brun : la commune va étudier la faisabilité de la remise en état d'un chemin rural aux Chambons.